



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SEINE-MARITIME

MONSIEUR LE MAIRE DELEGUE  
COMMUNE DELEGUEE DE FREVILLE

47 RUE D'YVETOT

76190 FREVILLE

**Siège Social**

Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Fax : 02 35 12 21 08  
Email : [chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr](mailto:chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr)

N/Réf : JG/NM

**Service Territoires**

Dossier suivi par Mme Juliette GIACOMAZZO  
Ligne directe : 02.35.59.47.20 - Fax : 02.35.12.21.09  
[territoires@seine-maritime.chambagri.fr](mailto:territoires@seine-maritime.chambagri.fr)

Bois-Guillaume, le 26 octobre 2016

**Objet** : Avis sur le dossier de déclaration de projet avec  
mise en compatibilité du PLU de la commune de FREVILLE

Monsieur le Maire délégué,

Par courrier en date du 18 octobre dernier, vous invitez la Chambre d'agriculture à la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 25 octobre 2016. Suite à notre participation à cette réunion, nous vous prions de recevoir l'avis officiel de la Chambre d'agriculture.

La procédure engagée est motivée par la réalisation, à court terme, d'un pôle médical sur la commune de FREVILLE permettant de maintenir l'offre existante, voire de la compléter. Elle consiste à ouvrir à l'urbanisation une parcelle communale.

Compte tenu des éléments et justifications du projet apportés (étude d'opportunité réalisée par la CCI Seine Mer Normandie, examen du potentiel foncier et communal, définition précise et claire du projet de pôle médical puis d'extension du cimetière, avis favorable de la CDPENAF, dispense d'évaluation environnementale, etc.) ainsi que du moindre impact de ce projet sur l'activité agricole (parcelle communale mise à disposition d'un exploitant jusqu'à la réalisation d'un projet), nous donnons un **avis favorable à la procédure en cours**.

... / ...

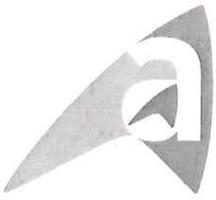


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 187600077 00015 / APE 9411Z

[www.seine-maritime.chambagri.fr](http://www.seine-maritime.chambagri.fr)



Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de mise en compatibilité, la version définitive et applicable du PLU, soit sous forme papier, soit sur CD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Co-Président de la Commission Territoires